



Refus d'inventaire de biens en Espagne

Par **Christ6235**, le **26/09/2018 à 14:50**

Bonjour, mon oncle est décédé en France, mais possédait également une maison en Espagne + voiture + meubles. Le notaire refuse de faire les démarches nécessaires pour intégrer les biens dans la succession, en a-t-il le droit ?

Merci

Par **Visiteur**, le **26/09/2018 à 15:12**

Bonjour

Ceci est anormal, d'autant plus qu'il me semble que la loi espagnole dit que la loi à appliquer est celle du pays d'origine de la personne qui est décédée.

N'hésitez pas à questionner la chambre départementale des notaires ou ici...
<https://www.notaires.fr/fr>

Par **Christ6235**, le **26/09/2018 à 15:20**

Merci beaucoup, je vais questionner la chambre départementale.